MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 514 26 février 2014

SOMMAIRE

ECIP M S.A 24634	Lucky Dreams International S.A	24630
Elis Luxembourg S.A	Luxgreen S.à.r.l	24630
Holpa S.A 24631	M2C S.A	24626
Immobilière du Rhin S.A 24631	Mandalay S.A., SPF	24657
Infobase Europe S.A24631	Martin Reinert S.à r.l	24630
Interact S.A 24631	Mirallia HoldCo S.A	24626
Joan Services S.A	Monier Holdings GP S.A	24672
Kadesh Participations S.à.r.l 24628	Natural Le Coultre Luxembourg S.A	24669
Kayser-Guirsch Sàrl24628	Neuheim VI S.à r.l	24646
Kippin S.A24628	Nijiro S.A	24629
Lafilux 24627	Nusantara (Luxembourg)	24659
Landry S.A 24627	Olmitec S.à r.l	24626
Leader Racing S.à r.l 24628	PFCE Czech II S.à r.l	24629
Lear S.A 24630	PFCEE Soparfi B S.à r.l	24626
Les Garçons S.à r.l	PFCE Hungary S.à r.l	24629
Levhotel S.A	Pub.K Investments S.A	24629
Liga Holding S.A	Resco Luxembourg S.à r.l	24626
Lii - Luminous Ideas Inside S.à r.l 24627	Saint-Honoré Lux S.à r.l	24629
Lincoln Floctric Luxombourg Sàrl 24627	CDMDCA	24471

PFCEE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 614.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.560.

Le Bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCEE Soparfi B S.à r.l.

Référence de publication: 2014011176/11.

(140011777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Olmitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 147.433.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 2014.

Pour OLMITEC SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014011145/12.

(140012927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

M2C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3672 Kayl, 56, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 73.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011123/9.

(140011834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Mirallia HoldCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR MIRALLIA HOLDCO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014011113/11.

(140011940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Resco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 28.886.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel CROISÉ

Gérant

Référence de publication: 2014011213/11.

(140011840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Lafilux, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 48.904.

Les comptes annuels du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011029/11.

(140011773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.755.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey S.à r.l.

Représenté par M. Christophe Gammal

Gérant unique

Référence de publication: 2014011024/12.

(140012196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Lii - Luminous Ideas Inside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 124.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lii – Luminous Ideas Inside S.àr.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014011022/11.

(140012067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Liga Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 172.226.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011021/10.

(140012545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Landry S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.689.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011031/10.

(140011887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Leader Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4432 Soleuvre, 1, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 159.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEADER RACING SARL FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014011015/11.

(140012043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Kippin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.469.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011007/10.

(140011888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Kayser-Guirsch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 7, An der Greschen.

R.C.S. Luxembourg B 150.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAYSER-GUIRSCH Sàrl FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014011005/11.

(140012029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Les Garçons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.690.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 2014.

Pour Les Garçons Sàrl

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014011018/12.

(140012806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Kadesh Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.607.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011003/10.

(140012771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Saint-Honoré Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011226/9.

(140011985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pub.K Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 60.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011198/10.

(140012721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.464.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCE Hungary S.à r.l.

Référence de publication: 2014011172/12.

(140012238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.685.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCE Czech II S.à.r.l.

Référence de publication: 2014011171/12.

(140012911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Nijiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 151.571.

Le bilan de clôture de liquidation volontaire au 04/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011132/11.

(140012116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Martin Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 1, Z. I. Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 50.853.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 2014.

Pour MARTIN REINERT SARL Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2014011097/12.

(140012804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Luxgreen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.745.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 JAN. 2014.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014011068/12.

(140012215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Lucky Dreams International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 56.074.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014011050/10.

(140011994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Levhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.224.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011039/10.

(140011886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Lear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011034/10.

(140011810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Joan Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 17, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 59.849.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20/01/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014010991/10.

(140012022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Interact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 82.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014010971/10.

(140012732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Infobase Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens.

R.C.S. Luxembourg B 56.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014010967/10.

(140012613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Immobilière du Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.197.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2014010963/12.

(140011862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Holpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.124.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014010928/12.

(140011906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Elis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 22, ZAE de Zaemer. R.C.S. Luxembourg B 48.681.

L'an deux mil treize, le treize décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Elis Luxembourg S.A., avec siège social au 22, ZAE Zaemer, L - 4959 Bascharage, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 48681, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber de résidence à Bascharage en date du 22 août 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 524 du 14 décembre 1994 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 39 du 8 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, Clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Ramos, Employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Fau, Finance Manager Belux, demeurant au 25 Boulevard Saint Michel, B - 1040 Etterbeek.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Extension de l'objet social en y incluant la location, la maintenance, le contrôle et le rechargement d'appareils destinés à la lutte contre les nuisibles, ainsi que toutes opérations liées à cette activité
- 2. Modification en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: «La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:
- la location service, le blanchissage, la teinture, le nettoyage, l'entretien de tous articles textiles naturels ou artificiels, synthétiques ou de leurs substituts, notamment le linge et les vêtements;
- la location service de tous appareils essuie-mains continus, appareils distributeurs de savon, de tous accessoires sanitaires et plus généralement tout ce qui concerne l'hygiène et l'équipement sanitaire;
- la location, la maintenance, le contrôle et le rechargement d'appareils destinés à la lutte contre les nuisibles, ainsi que toutes opérations liées à cette activité;
- le commerce et la fourniture sous toutes ses formes de tous les articles intéressant les activités ci-dessus et nécessaires à toutes entreprises ou personnes publiques ou privées;
- l'application à tous ces articles de tous procédés de traitement quels qu'ils soient, destines à leur conférer des qualités spéciales particulières;
 - la création, l'exploitation, l'installation de toutes industries se rapportant aux activités ci-dessus;
- l'étude, la recherche, la prise, l'acquisition, l'apport, le dépôt, la cession ou l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets, licences d'exploitation, marques ou procédés de fabrication, le tout se rapportant a l'objet de la société, ainsi que toutes opérations accessoires;
- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou a créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, gérance, alliance ou association en participation;
- toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, complémentaires ou connexes pouvant en faciliter l'extension ou le développement;
- l'acquisition, la concession, l'exploitation directe ou indirecte, la cession de toutes sources d'eau minérale, d'eau de source ou autres, toutes opérations liées à la commercialisation et à la distribution d'eau minérale, d'eau de source, d'eau de boisson prise à la source et autres liquides, boissons et consommables, en particulier par vente ou location d'appareils distributeurs, vente de recharges et autres articles.
 - 3. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - IV. Qu'au aucun titre autre que des actions n'a été émis par la Société.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide d'étendre les activités de la Société à la location, la maintenance, le contrôle et le rechargement d'appareils destinés à la lutte contre les nuisibles, ainsi que toutes opérations liées à cette activité.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:

- la location service, le blanchissage, la teinture, le nettoyage, l'entretien de tous articles textiles naturels ou artificiels, synthétiques ou de leurs substituts, notamment le linge et les vêtements;
- la location service de tous appareils essuie-mains continus, appareils distributeurs de savon, de tous accessoires sanitaires et plus généralement tout ce qui concerne l'hygiène et l'équipement sanitaire;
- la location, la maintenance, le contrôle et le rechargement d'appareils destinés à la lutte contre les nuisibles, ainsi que toutes opérations liées à cette activité;
- le commerce et la fourniture sous toutes ses formes de tous les articles intéressant les activités ci-dessus et nécessaires à toutes entreprises ou personnes publiques ou privées;
- l'application à tous ces articles de tous procédés de traitement quels qu'ils soient, destines à leur conférer des qualités spéciales particulières;
 - la création, l'exploitation, l'installation de toutes industries se rapportant aux activités ci-dessus;
- l'étude, la recherche, la prise, l'acquisition, l'apport, le dépôt, la cession ou l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets, licences d'exploitation, marques ou procédés de fabrication, le tout se rapportant a l'objet de la société, ainsi que toutes opérations accessoires;
- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou a créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, gérance, alliance ou association en participation;
- toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, complémentaires ou connexes pouvant en faciliter l'extension ou le développement;
- l'acquisition, la concession, l'exploitation directe ou indirecte, la cession de toutes sources d'eau minérale, d'eau de source ou autres, toutes opérations liées à la commercialisation et à la distribution d'eau minérale, d'eau de source, d'eau de boisson prise à la source et autres liquides, boissons et consommables, en particulier par vente ou location d'appareils distributeurs, vente de recharges et autres articles.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société en relation avec l'extension de l'objet social ci-dessus, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Ramos, Frédéric Fau, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2013. LAC / 2013 / 58322. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007530/120.

(140007907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

ECIP M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.942.

In the year two thousand and thirteen on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "ECIP M S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.942, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of August 4, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2541, of October 20, 2011, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of March 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1277 of May 30, 2013.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/ Alzette.

The chairman appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at Esch/Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at Esch/Alzette.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented by virtue of fourteen (14) proxies given under private seal in December 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the Company's share capital as follows:

Shareholders	Current Shares	Current book value	Redeemed shares	Redemption pri-	Outstanding shares	Outstanding book value
	Snares	book value	snares	ce	snares	book value
Eurazeo	2.908.333	290.833.300	16. 4 33	4.369.445,00	2.891.900	289.190.000
EP	4 01.350	40.135.000	2.268	603.048,82	399.082	39.908.200
EP B	180.317	18.031.700	1.019	270.946,54	179.298	17.929.800
Kind Spread	250.000	25.000.000	250.000	66.473.635,33	-	-
Octavian	100.000	10.000.000	100.000	26.589.454,13	-	-
Sepik	100.000	10.000.000	100.000	26.589.454,13	-	-
Cathay Capital	60.000	6.000.000	60.000	15.953.672, 4 8	-	-
CAPE 1	50.000	5.000.000	50.000	13.294.727,07	-	-
Newsorg	50.000	5.000.000	50.000	13.294.727,07	-	-
CAPE 2	40.000	4.000.000	40.000	10.635.781,66	-	-
Archimedia	30.000	3.000.000	30.000	7.976.836,24	-	-
Cherng Family	30.000	3.000.000	30.000	7.976.836,24	-	-

NJJ Capital	25.000	2.500.000	25.000	6.647.363,53	-	-
Orefa	25.000	2.500.000	25.000	6.647.363,53	-	-
Total	4 250 000	425 000 000	779 720	207 323 291 77	3 470 280	347 028 000

- 2. Acknowledgement of the resignation of Mr. Alexandre Quirici, born in Fontainebleau, France, on August 15, 1973, residing at London, United Kingdom, W8 7QE, 20A Phillimore Gardens, from his position as director of the Company, with immediate effect, and discharge for the exercise of his mandate until the date hereof;
- 3. Decrease of the Company's share capital by a decrease of the book value of the Company's shares, and allocation by the shareholders of the amount resulting therefrom to the Company's legal reserve and capital contribution account as follows:

Shareholders	Shares	Current	Final book	Legal	Account 115
		book value	value	reserve	allocation
				allocation	
Eurazeo	2.891.900	289.190.000	833.300	83.330	288.273.370
EP	399.082	39.908.200	115.000	11.500	39.781.700
EP B	179.298	17.929.800	51.700	5.170	17.872.930
Total	3.470.280	347.028.000	1.000.000	100.000	345.928.000

- 4. Entire restatement of the Company's articles of association.
- IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolves to decrease the Company's share capital as follows:

Shareholders	Current	Current	Redeemed	Redemption pri-	Outstanding	Outstanding
	Shares	book value	shares	ce	shares	book value
Eurazeo	2.908.333	290.833.300	16. 4 33	4.369.445,00	2.891.900	289.190.000
EP	4 01.350	40.135.000	2.268	603.048,82	399.082	39.908.200
EP B	180.317	18.031.700	1.019	270.946,54	179.298	17.929.800
Kind Spread	250.000	25.000.000	250.000	66.473.635,33	-	-
Octavian	100.000	10.000.000	100.000	26.589.454,13	-	-
Sepik	100.000	10.000.000	100.000	26.589.454,13	-	-
Cathay Capital	60.000	6.000.000	60.000	15.953.672,48	-	-
CAPE 1	50.000	5.000.000	50.000	13.294.727,07	-	-
Newsorg	50.000	5.000.000	50.000	13.294.727,07	-	-
CAPE 2	40.000	4.000.000	40.000	10.635.781,66	-	-
Archimedia	30.000	3.000.000	30.000	7.976.836,24	-	-
Cherng Family	30.000	3.000.000	30.000	7.976.836,24	-	-
NJJ Capital	25.000	2.500.000	25.000	6.647.363,53	-	-
Orefa	25.000	2.500.000	25.000	6.647.363,53	-	-
Total	4.250.000	425.000.000	779.720	207.323.291,77	3.470.280	347.028.000

EP

Eurazeo means Eurazeo S.A., a joint-stock company (société anonyme) established and existing under the laws of France, having its registered office at 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France and

registered with Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 692 030 992

means Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital governed by Luxembourg law,

having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under

number B 116.189

EP B means Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite

par actions) qualifying as an investment company in risk capital governed by Luxembourg law, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of

Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under

number B 125.545

Kind Spread Limited, a limited liability company governed by the laws of the State of Hong-

Kong, whose registered office is at Unit 1509, The Centre, 99 Queen's Road, Central, Hong-

Kong, registered under number 1635360

Octavian means Mark Antony Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité

limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, whose registered office is at 22 rue

	J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 138.702, whose principal place of business is at 745 Fifth Avenue, New York NY10151 United States of America
Sepik	means SEPIK S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg law, whose registered office is at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 163877
Cathay Capital	means FCPR Cathay Capital II, a fonds commun de placement à risque governed by the French law, whose registered office is at 45, avenue George V, 75008 Paris, France
CAPE 1	means FCPR Prédica 2007 Co-Investment Fund, a fonds commun de placement à risque governed by the French law, represented by Omnes Capital (formerly named Crédit Agricole Private Company), its management company whose registered office is at 37-41 rue du Rocher, 75008 Paris, France
CAPE 2	means FCPR CAPE Co-Invest 1 (formerly named Credit Agricole Private Equity Co-Invest 1), a fonds commun de placement à risque governed by the French law, represented by Omnes Capital (formerly named Crédit Agricole Private Company), its management company whose registered office is at 37-41 rue du Rocher, 75008 Paris, France
Archimedia	means ARCHIMEDIA HOLDING CORP., a company governed by the laws of the British Virgin Islands, whose registered office is at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 1634307
NJJ Capital	means NJJ Capital, a société par actions simplifiée à associé unique, governed by the French law whose registered office is at 17, Place de la Madeleine, 75008 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 520 817 040
Newsorg	means Newsorg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, whose registered office is at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 172837
Cherng Family	means Cherng Family Investments, LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, whose principal office is at 1683 Walnut Grove Avenue, Rosemead California 91770, United States of America
Orefa	means OREFA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, whose registered office is at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 145880

The payment will be implemented partly in cash and partly in kind by way of assignment to the shareholders of certain assets of the Company, and may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

Second resolution

The meeting unanimously resolves to acknowledge the resignation of Mr. Alexandre Quirici, prenamed, from his position as director of the Company, with immediate effect, and unanimously resolves to grant him discharge for the exercise of his mandate until the date hereof.

Third resolution

The meeting unanimously resolves to decrease the Company's share capital by a decrease of the book value of the Company's shares, and unanimously resolves to allocate the amount resulting therefrom to the Company's legal reserve and capital contribution account as follows:

Shareholders	Shares	Current	Final book	Legal	Account 115
		book value	value	reserve	allocation
				allocation	
Eurazeo	2.891.900	289.190.000	833.300	83.330	288.273.370
EP	399.082	39.908.200	115.000	11.500	39.781.700
EP B	179.298	17.929.800	51.700	5.170	17.872.930
Total	3.470.280	347.028.000	1.000.000	100.000	345.928.000
Where:					

Account 115 means the capital contribution account (compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) of the Company

Fourth resolution

The meeting unanimously resolves to entirely restate the Company's articles of association as follows:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

- Art. 1. There exists a joint stock company under the name of ECIP M S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by three million four hundred seventy thousand two hundred eighty (3.470.280) shares, with no designation of nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, the Company may have a capital contribution account into which any capital contributed by a shareholder may be transferred while being linked to the shares held by such shareholder. The capital contribution account is at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions.

The shares may be in registered form only.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Title III. General Meeting of shareholders

- **Art. 6.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.
- **Art. 7.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the last Friday of June at 10 a.m at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 10. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

- **Art. 12.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.
- **Art. 13.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 15. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

- Art. 17. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) directors.
- **Art. 18.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 21.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 22.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «ECIP M S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.942, constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2541 du 20 octobre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1277 du 30 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle au Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle au Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de quatorze (14) procurations données sous-seing privé en décembre 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société de la façon suivante:

Actionnaires	Actions actuelles	Valeur comptable	Actions rachetées	Prix de rachat	Actions finales	Valeur comptable finale
Eurazeo	2.908.333	290.833.300	16. 4 33	4.369.445,00	2.891.900	289.190.000
EP	401.350	40.135.000	2.268	603.048,82	399.082	39.908.200
EP B	180.317	18.031.700	1.019	270.946,54	179.298	17.929.800
Kind Spread	250.000	25.000.000	250.000	66.473.635,33	-	-
Octavian	100.000	10.000.000	100.000	26.589.454,13	-	-
Sepik	100.000	10.000.000	100.000	26.589.454,13	-	-
Cathay Capital	60.000	6.000.000	60.000	15.953.672,48	-	-
CAPE 1	50.000	5.000.000	50.000	13.294.727,07	-	-
Newsorg	50.000	5.000.000	50.000	13.294.727,07	-	-
CAPE 2	40.000	4.000.000	40.000	10.635.781,66	-	-
Archimedia	30.000	3.000.000	30.000	7.976.836,24	-	-
Cherng Family	30.000	3.000.000	30.000	7.976.836,24	-	-
NJJ Capital	25.000	2.500.000	25.000	6.647.363,53	-	-
Orefa	25.000	2.500.000	25.000	6.647.363,53		
Total	4.250.000	425.000.000	779.720	207.323.291,77	3.470.280	347.028.000

- 2. Reconnaissance de la démission de M. Alexandre Quirici, né le 15 août 1973 à Fontainebleau, France, demeurant à Londres (Royamue-Uni), W8 7QE, 20A Phillimore Gardens, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat, et décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- 3. Réduction du capital social de la Société par une réduction de la valeur comptable des actions de la Société, et allocation par les actionnaires du montant en résultant aux comptes de réserve légale et d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres de la Société de la façon suivante:

Actionnaires	Actions	Valeur	Nouvelle	Allocation	Allocation
		comptable	valeur	à la réserve	au compte
		actuelle	comptable	légale	115
Eurazeo	2.891.900	289.190.000	833.300	83.330	288.273.370
EP	399.082	39.908.200	115.000	11.500	39.781.700
EP B	179.298	17.929.800	51.700	5.170	17.872.930
Total	3.470.280	347.028.000	1.000.000	100.000	345.928.000

- 4. Refonte intégrale des statuts de la Société.
- IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de réduire le capital social de la Société de la façon suivante:

Actionnaires	Actions actuelles	Valeur comptable	Actions rachetées	Prix de rachat	Actions finales	Valeur comptable
		F				finale
Eurazeo	2.908.333	290.833.300	16. 4 33	4.369.445,00	2.891.900	289.190.000
EP	401.350	40.135.000	2.268	603.048,82	399.082	39.908.200
EP B	180.317	18.031.700	1.019	270.946,54	179.298	17.929.800
Kind Spread	250.000	25.000.000	250.000	66.473.635,33	-	-
Octavian	100.000	10.000.000	100.000	26.589.454,13	-	-
Sepik	100.000	10.000.000	100.000	26.589.454,13	-	-
Cathay Capital	60.000	6.000.000	60.000	15.953.672, 4 8	-	-
CAPE 1	50.000	5.000.000	50.000	13.294.727,07	-	-
Newsorg	50.000	5.000.000	50.000	13.294.727,07	-	-
CAPE 2	40.000	4.000.000	40.000	10.635.781,66	-	-
Archimedia	30.000	3.000.000	30.000	7.976.836,24	-	-
Cherng Family	30.000	3.000.000	30.000	7.976.836,24	-	-
NJJ Capital	25.000	2.500.000	25.000	6.647.363,53	-	-
Orefa	25.000	2.500.000	25.000	6.647.363,53		
Total	4.250.000	425.000.000	779.720	207.323.291,77	3.470.280	347.028.000

റ	'n	•	
$\mathbf{\circ}$	u	•	

EP B

Kind Spread

Octavian

Sepik

Eurazeo signifie Eurazeo S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 030 992

EP signifie Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions, société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue

d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189

signifie Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions, société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545 signifie Kind Spread Limited, une limited liability company sous le droit de Hong-Kong, ayant son

siège social au Unit 1509, The Centre, 99 Queen's Road, Central, Hong-Kong, enregistrée sous le numéro 1635360

signifie Mark Antony Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22 rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.702

signifie SEPIK S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22 rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du

Cathay Capital	Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163877 signifie FCPR Cathay Capital II, un fonds commun de placement à risque de droit français, ayant son siège social au 45, avenue George V, 75008 Paris, France
CAPE 1	signifie FCPR Prédica 2007 Co-Investment Fund, un fonds commun de placement à risque de droit français, représenté par Omnes Capital (anciennement nommée Crédit Agricole Private Company), sa société de gestion ayant son siège social au 37-41 rue du Rocher, 75008 Paris, France
CAPE 2	signifie FCPR CAPE Co-Invest 1 (anciennement nommé FCPR Credit Agricole Private Equity Co-Invest 1) un fonds commun de placement à risque de droit français, représenté par Omnes Capital (anciennement nommée Crédit Agricole Private Company), sa société de gestion ayant son siège social au 37-41 rue du Rocher, 75008 Paris, France
Archimedia	signifie ARCHIMEDIA HOLDING CORP., une société sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro 1634307
NJJ Capital	signifie NJJ Capital, une société par actions simplifiée à associé unique, de droit français, ayant son siège social au 17, Place de la Madeleine, 75008 Paris, France et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 520 817 040
Newsorg	signifie Newsorg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172837
Cherng Family	signifie Cherng Family Investments, LLC, une limited liability company sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amerique, ayant son siège social au 1683 Walnut Grove Avenue, Rosemead California 91770, Etats- Unis d'Amerique
Orefa	signifie OREFA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L- 1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145880

Le paiement sera honoré pour partie en numéraire et pour partie en nature, par transfert aux actionnaires de certains actifs détenus par la Société, et ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de reconnaître la démission de M. Alexandre Quirici, prénommé, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat, et décide à l'unanimité de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de réduire le capital social de la Société par une réduction de la valeur comptable des actions de la Société, et décide à l'unanimité d'allouer le montant en résultant aux comptes de réserve légale et d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres de la Société de la façon suivante:

Actionnaires	Actions	Valeur	Nouvelle	Allocation	Allocation
		comptable	valeur	à la réserve	au compte
		actuelle	comptable	légale	115
Eurazeo	2.891.900	289.190.000	833.300	83.330	288.273.370
EP	399.082	39.908.200	115.000	11.500	39.781.700
EP B	179.298	17.929.800	51.700	5.170	17.872.930
Total	3.470.280	347.028.000	1.000.000	100.000	345.928.000

Où:

Compte 115 signifie le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres de la Société

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de refondre intégralement les statuts de la Société ainsi:

Titre I er . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1 ^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ECIP M S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par trois millions quatre cent soixantedix mille deux cent quatre-vingt (3.470.280) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

En plus du capital social, la Société peut avoir un compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur lequel tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un actionnaire est crédité tout en restant attaché aux actions de cet actionnaire. Le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres est à la libre disposition des actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire.

Les actions sont sous forme nominative seulement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. Assemblée des actionnaires

- **Art. 6.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 7.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi de juin à 10.00 heures au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres

participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

- **Art. 12.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.
- **Art. 13.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblés générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au conseil d'administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité simple des administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

- Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.
- **Art. 18.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.
- **Art. 22.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014007524/650.

(140008459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Neuheim VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 183.355.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December,

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Cayman NIH VI Sigma Holdings, L.P., a limited partnership, organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-71958, and
- Cayman NIH VI Upsilon Holdings, L.P., a limited partnership, organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-71364, and
- Cayman NIH VI Omicron Holdings, L.P., a limited partnership, organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-71969, and
- Neuheim Holdings VI, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 5352150, and
- Sun Capital Partners Management VI, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 5333031,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, by virtue of five (5) proxies given on December 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Neuheim VI S.à. r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, derivatives, hedging agreements and similar transactions. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Senningerberg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), or by a resolution taken by the general meeting of the Shareholders (as defined below), as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- five hundred (500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- five hundred (500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- five hundred (500) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- five hundred (500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- five hundred (500) class E ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class E Shares);
- five hundred (500) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- five hundred (500) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- five hundred (500) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred (500) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- five hundred (500) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
 five hundred (500) class K ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Shares);
- five hundred (500) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- five hundred (500) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- five hundred (500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- five hundred (500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- five hundred (500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares);
- five hundred (500) class Q ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class Q Shares);
- five hundred (500) class R ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class R Shares);
- five hundred (500) class S ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class S Shares);
- five hundred (500) class T ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class T Shares); five hundred (500) class U ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class U Shares);
- five hundred (500) class V ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class V Shares);
- The finding G (500) class + ordinary shares with a fronting value of one Euro (Eor 1,00) each (the Class + ordinares),
- five hundred (500) class W ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class W Shares); five hundred (500) class X ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class X Shares);
- and
 five hundred (500) management fees shares with a nominal value of one Furo (FLIR 1.00) each (the Management Fees

- five hundred (500) management fees shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Management Fees Shares).

The above listed Class A to X Shares, except for the Management Fees Shares, are together referred to as the Investment Shares, and the above listed classes of shares, except for the Management Fees Shares, are together referred to as the Investment Share Classes.

The Investment Shares and the Management Fees Shares are together referred to as the Shares. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- twenty-five (25) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Investment Share Class and one for the Management Fees Shares, into which any premium paid on any Share is transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and
- twenty-five (25) capital contribution accounts (each hereinafter a Capital Contribution Account), one for each Investment Share Class and one for the Management Fees Shares, into which any capital contributed by a Shareholder in direct or indirect relation to an Investment may be transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 18.

Art. 6. Each Investment Share Class shall track a relevant portfolio of assets or receivables constituting an investment (an Investment), and the allocation of each Investment to an Investment Share Class shall be made by an ordinary decision of the Shareholders.

Any and all distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or any other receipt from an Investment shall accrue exclusively to the relevant Investment Share Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses (excluding, however, any Management Costs and Taxes, as defined below) to such Investment Share Class and the expenses incurred in connection with the Investment, and no holder of any Share other than the relevant Investment Shares shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.

Art. 7. The Management Fees Shares shall relate to all management fees due to or received by the Company in respect of the performance of its obligations under any service agreements entered into from time to time and as the case may be between the Company and any of its direct or indirect parents or affiliates (the Management Fees).

The Management Fees shall accrue exclusively to the Management Fees Shares, after deduction of (i) all the costs and expenses, and all taxes incurred by the Company in direct relation to (the Management Costs and Taxes), and (ii) the losses deriving from (the Loss) the performance by the Company of its obligations under any service agreements entered into from time to time and as the case may be between the Company and any of its direct or indirect parents or affiliates, and no holder of any Share other than the Management Fees Shares shall be entitled to said proceeds, whether or not declared or paid.

- **Art. 8.** The net asset value of the issued Investment Shares of any Investment Share Class shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment, being the fair market value of said Investment less the liabilities relating to said Investment and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses (excluding, however, any Management Costs and Taxes) at close of business on that day, by the number of Investment Shares of the relevant Investment Share Class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the Board of Managers shall regard as fair and equitable (the NAV).
- **Art. 9.** In case of cancellation or redemption of an Investment Share Class (or part thereof), the consideration paid to the holders of the relevant Investment Shares shall be the NAV of the Investment, or that proportion of the Investment which corresponds to the proportion of Investment Shares being so cancelled or redeemed.

In case of cancellation or redemption of the Management Fees Shares, the consideration paid to their holder shall be the positive difference between (i) the Management Fees and (ii) the Management Costs and Taxes and the Loss.

- **Art. 10.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 18.
- **Art. 11.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Company may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.
 - Art. 12. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 13.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of any of the Shareholders.
- Art. 14. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be Shareholder(s).

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or of Shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 15. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager and by the signature of any person(s) to whom special powers for determined matters have been delegated by the Sole Manager or the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either Shareholders or not.

Art. 16. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a pro tempore chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, her/his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a Shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place, date and time indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The meetings of the Board of Managers shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case such emergency shall be mentioned in the convening notice.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles. Any interim dividend distributions shall be made in accordance with the last paragraph of Article 21.

Art. 17. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 18. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders.

In case of plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares owned. Each Shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- Art. 19. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 20.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole Shareholder or to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company, provided that a given class of Shares shall only be entitled to distributions in relation with (i) the performance of the specific Investment pertaining to Investment Share Classes or, (ii) the Management Fees, in accordance with the terms of Article 6 and Article 7.

Art. 22. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the Shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 21.

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Cayman NIH VI Omicron Holdings, L.P., prenamed	500 Class A Shares	EUR 500,00
Cayman NIH VI Sigma Holdings, L.P., prenamed	500 Class B Shares	EUR 500,00
Cayman NIH VI Upsilon Holdings, L.P., prenamed	500 Class C Shares	EUR 500,00
Neuheim Holdings VI, LLC, prenamed	500 Class D Shares	EUR 10.500,00
	500 Class E Shares	
	500 Class F Shares	
	500 Class G Shares	
	500 Class H Shares	
	500 Class I Shares	
	500 Class J Shares	
	500 Class K Shares	
	500 Class L Shares	
	500 Class M Shares	
	500 Class N Shares	
	500 Class O Shares	
	500 Class P Shares	
	500 Class Q Shares	
	500 Class R Shares	
	500 Class S Shares	
	500 Class T Shares	
	500 Class U Shares	
	500 Class V Shares	
	500 Class W Shares	
	500 Class X Shares	
Sun Capital Partners Management VI, LLC, prenamed	500 Management Fees Shares	EUR 500,00
Total	12.500	EUR 12.500.00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The address of the Company is fixed at 1B, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- Cayman NIH VI Sigma Holdings, L.P., un limited partnership établi selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, lles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des lles Caïmans sous le numéro d'enregistrement MC-71958,
- Cayman NIH VI Upsilon Holdings, L.P., un limited partnership établi selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, lles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des lles Caïmans sous le numéro d'enregistrement MC-71964,
- Cayman NIH VI Omicron Holdings, L.P., un limited partnership établi selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro d'enregistrement MC-71969,
- Neuheim Holdings VI, LLC, une société constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5352150, et
- Sun Capital Partners Management VI, LLC, une société constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 53333031,

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu de cinq (5) procurations données en décembre 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Neuheim VI S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut conclure, signer et délivrer et exécuter des swaps, dérivés, contrats de couverture et opérations assimilées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Senningerberg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, ou par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés (tel que défini ci-après), suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe A);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe B);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe C);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe D);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe E);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe F);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe G);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe H);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe I);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe I);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe K);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe L);

- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe M);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe N);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe O);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe P);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe Q ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe Q);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe R ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe R);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe S ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe S);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe T ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe T);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe U ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe U);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe V ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe V);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe W ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe W);
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe X ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts de Classe X); et
- cinq cents (500) parts sociales Management Fees ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Management Fees).

Il est référé à l'ensemble des Parts de Classe A à X listées ci-dessus, sauf pour les Parts Management Fees, en tant que Parts d'Investissement, et aux classes de Parts listées ci-dessus, sauf pour les Parts Management Fees, en tant que Classes de Parts d'Investissement.

Il est référé à l'ensemble des Parts d'Investissement et aux Parts Management Fees en tant que Parts. Il est référé à l'ensemble des détenteurs de Parts en tant qu'Associés.

En plus du capital social, la Société a:

- vingt-cinq (25) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe de Parts d'Investissement et un pour les Parts Management Fees, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et
- vingt-cinq (25) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe de Parts d'Investissement et un pour les Parts Management Fees, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Associé en lien direct ou indirect avec un Investissement est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Associés, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 18.

Art. 6. Chaque Classe de Parts d'Investissement trace un portefeuille d'actifs ou de créances spécifique constituant un investissement (un Investissement), et l'allocation de chaque Investissement à une Classe de Parts d'Investissement est réalisée par une décision ordinaire des Associés.

Toute distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette d'un Investissement, est réalisé exclusivement au profit de la Classe de Parts d'Investissement concernée, après déduction de l'attribution au prorata des dépenses générales de la Société (à l'exclusion, cependant, de tout Coût de Gestion et Impôt, tel que défini ci-dessous) à telle Classe de Part d'Investissement et des dépenses encourues en rapport avec l'Investissement, et aucun détenteur de Part autre que les Parts d'Investissement concernées n'a droit aux produits d'une telle distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette, qu'ils soient ou non déclarés ou payés.

Art. 7. Les Parts Management Fees sont liées à tout frais de gestion dû à ou reçu par la Société à raison de l'exécution de ses obligations en vertu de tout contrat de service, conclu de temps à autre et le cas échéant, entre la Société et ses sociétés parentes ou affiliées directes ou indirectes (les Management Fees).

Les Management Fees sont attribués exclusivement aux Parts Management Fees, après déduction (i) de tous les coûts et dépenses, et de tous les impôts encourus par la Société en relation directe avec (les Management Fees et Impôts), et (ii) les pertes dérivant de (les Pertes), l'exécution par la Société de ses obligations en vertu de tout contrat de service conclu de temps à autre et le cas échéant, entre la Société et ses sociétés parentes ou affiliées directes ou indirectes, et

aucun détenteur de Parts autre que les Parts Management Fees n'a droit auxdits produits, qu'ils soient ou non déclarés ou payés.

- **Art. 8.** La valeur d'actif net des Parts d'Investissement d'une Classe de Parts d'Investissement donnée est exprimée par un chiffre par Part et est déterminée, pour tout jour d'évaluation, en divisant la valeur d'actif net de l'Investissement correspondant, celle-ci étant la valeur de marché des actifs de cet Investissement diminuée du passif relatif à cet Investissement et d'une partie proportionnelle des frais généraux de la Société (à l'exclusion cependant de tous Coûts de Gestion et Impôts) à la fin de ce jour d'évaluation, par le nombre de Parts de la Classe de Parts d'Investissement donnée alors en circulation à la fin de ce jour d'évaluation, conformément aux règles que le Conseil de Gérance estime justes et équitables (la NAV).
- **Art. 9.** En cas d'annulation ou de rachat de tout ou partie d'une Classe de Parts d'Investissement, le prix à payer aux détenteurs des Parts d'Investissement concernées est la NAV de l'Investissement, ou toute proportion dudit Investissement correspondant à la proportion de Parts d'Investissement ainsi annulée ou rachetée.

En cas d'annulation ou de rachat des Parts Management Fees, la contrepartie versée au détenteur est la différence positive entre (i) les Management Fees et (ii) les Coûts de Gestion et Impôts et les Pertes.

- **Art. 10.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'Article 18.
- **Art. 11.** Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires par Part, la Société peut suspendre les droits attachés à cette Part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.
 - Art. 12. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 13.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.
- **Art. 14.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants répartis en deux (2) catégories, respectivement les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B».
 - Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être Associé(s).
- Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'Associé unique ou des Associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 15.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par l a signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs déterminés ont été délégués par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, Associés ou non.

Art. 16. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président pro tempore parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, Associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance doivent se tenir conformément au droit Luxembourgeois au siège social de la Société ou dans tout autre lieu au Luxembourg, tel que spécifié dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de toute catégorie peut en représenter un autre de toute catégorie au Conseil de Gérance, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, y inclus au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividende sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts. Toute distribution d'acompte sur dividende doit être faite conformément au dernier paragraphe de l'Article 21.

- **Art. 17.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 18. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts qu'il/elle détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la Loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 19. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 20.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'Associé unique ou aux Associés qu'au prorata de leur participation dans la Société, étant entendu que les Parts d'une classe donnée donnent seulement droit à des distributions liées (i) à la performance de l'Investissement rattaché à ladite Classe de Parts d'Investissement ou, (ii) aux Management Fees, conformément aux Article 6 et Article 7.

Art. 22. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'(es) Associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 21.

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Cayman NIH VI Omicron Holdings, L.P., prenamed	500 Parts de Classe A	EUR 500,00
Cayman NIH VI Sigma Holdings, L.P., prenamed	500 Parts de Classe B	EUR 500,00
Cayman NIH VI Upsilon Holdings, L.P., prenamed	500 Parts de Classe C	EUR 500,00
Neuheim Holdings VI, LLC, prenamed	500 Parts de Classe D	EUR 10.500,00
	500 Parts de Classe E	
	500 Parts de Classe F	
	500 Parts de Classe G	
	500 Parts de Classe H	
	500 Parts de Classe I	
	500 Parts de Classe J	
	500 Parts de Classe K	
	500 Parts de Classe L	
	500 Parts de Classe M	
	500 Parts de Classe N	
	500 Parts de Classe O	
	500 Parts de Classe P	
	500 Parts de Classe Q	
	500 Parts de Classe R	
	500 Parts de Classe S	
	500 Parts de Classe T	
	500 Parts de Classe U	
	500 Parts de Classe V	
	500 Parts de Classe W	
	500 Parts de Classe X	
Sun Capital Partners Management VI, LLC, prenamed	500 Parts Management Fees	EUR 500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, né le 11 juillet 1946 en Virginie, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, né le 29 décembre 1955 au Kansas, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique;

Gérants de Catégorie B:

- Mme. Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme. Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme. Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. L'adresse du siège social est fixée au 1B, rue Heienhaff L 1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014007802/617.

(140007288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

L'an deux mille treize, le seize décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée FACETTE S.à r.l., avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.272, ici représentée par Madame Siham Bedrane-Khacef, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 10 décembre 2013, laquelle restera annexée aux présentes pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme "Mandalay S.A., SPF", ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.678, constituée sous la dénomination de JONQUILLE HOLDING S.A. suivant un acte notarié en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916 du 14 septembre 2004 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1970 du 8 août 2012.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 3.500.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 7.133.550,- à EUR 3.633.550,- par l'annulation de 140.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune et remboursement à l'actionnaire unique.
 - 2. Modification concordante des statuts de la Société.
 - 3. Divers.
 - II.- L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions cent trente-trois mille cinq cent cinquante euros (7.133.550,-) à trois millions six cent trente-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 3.633.550) par annulation de cent quarante mille (140.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par remboursement à concurrence du montant de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) à l'actionnaire unique.

Cette réduction est faite en conformité avec les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions six cent trente-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 3.633.550.-) représenté par cent quarante-cinq mille trois cent quarante-deux (145.342) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-)chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth of December,

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

IS APPEARED:

FACETTE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 42.272, here represented by Ms Siham Bedrane-Khacef,, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, by virtue of a proxy given in Luxembourg, the 10 December 2013, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in her capacity as sole shareholder of the Company "Mandalay S.A., SPF", a société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.678, incorporated under the denomination of JONQUILLE HOLDING S.A. pursuant to a notarial deed dated 21 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 916 on 14 September 2004 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1970 on 8 August 2012.

The appearing party, represented as before, requested the notary to state that:

I.- The meeting is held with the following:

Agenda

- 1. To decrease the share capital by an amount of EUR 3,500,000.- in order to bring it from its current amount of EUR 7,133,550.- to EUR 3,633,550.-, by cancelling 140,000 shares with a nominal value of EUR 25.-each and reimbursement to the sole shareholder.
 - 2. To amend the articles of association accordingly.
 - 3. Miscellaneous.
 - II.- The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-) so as to bring it from its current amount of seven million one hundred thirty-three thousand five hundred and fifty euro (EUR 7,133,550.-) to three million six hundred thirty-three thousand five hundred and fifty euro (EUR 3,633,550.-) by cancellation of one hundred forty thousand (140,000) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and by reimbursement to the extent of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-) to the sole shareholder.

This reduction is made in accordance with article 69 of the law of 10 th August 1915 as amended, which applies to commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend the 1 st paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so that it will henceforth read as follows:

"The share capital shall be three million six hundred thirty-three thousand five hundred and fifty euro (EUR 3,633,550.-) represented by one hundred forty-five thousand three hundred and forty-two (145,342) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the person appearing, this person appearing signed together with the notary this original deed.

Signé: S. BEDRANE-KHACEF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. LAC / 2013 / 58260. Reçu soixante quinze euros€ 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007780/107.

(140008520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Nusantara (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 183.070.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Nusantara Holdings (Luxembourg), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, whose registered office is at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg trade and companies registry is pending,

here represented by Me David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Nusantara (Luxembourg) (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board (as defined below). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (vii) hereof.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a limited liability company or a partnership, as well as the administration, management, control and development of such participations.

- 3.2 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.
- 3.3 The Company may further grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.
 - 3.4 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 3.5 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of the liquidity. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is established for an unlimited duration.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting 1 (one) or several shareholder(s).

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital of the Company is set at USD 50,000 (fifty thousand united states dollars) consisting of 500,000 (five hundred thousand) ordinary shares with a par value of USD 0.10 (ten united states dollar cents), all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve
- 5.3. The share capital may be increased or decreased 1 (one) or several time(s) by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (vii) hereof.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than 1 (one) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing 3/4 (three-quarters) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by 1 (one) or more manager(s) (gérant(s)) appointed by the general meeting of shareholders, which shall set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the Board).

The Board shall be constituted of at least one class A manager (Class A Manager) and one class B manager (Class B Manager).

The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the managers and meetings of the Board.

8.1. Powers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to 1 (one) or more agent(s) by a resolution of the Board.
- (iii) The Board may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a Shareholder neither a manager, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

8.2. Procedure

- (i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board may elect a chairman from among its members, and the Board may appoint a secretary from among its members.
- (vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members (including at least one Class A Manager and one Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a global majority of the votes of at least one Class A Manager and one Class B Manager present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman and the secretary of the meeting or, if no chairman and secretary have been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (viii) Written resolutions signed by all the managers (the Managers Written Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.
- (ii) The Company shall be bound towards third parties in all matters whose value does not exceed EUR 5,000 (five thousand euros) by the sole signature of one Class B Manager.
- (iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.
- **Art. 9. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability personally in relation of any commitment validly made by them in the name of the Company.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Written Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to 25 (twenty-five).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Written Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to 1 (one) vote.
 - 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than 1/2 (one-half) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least 8 (eight) calendar days in advance of the date of the meeting.

- (iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of written consultations shall be passed by shareholders owning more than 1/2 (one-half) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by written consultations by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) Where resolutions are to be adopted by way of written consultations, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed and a voting form, and shall return its voting form in the condition set forth by the Board
- (viii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- **Art. 11. Sole shareholder.** The provisions of this article 11 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.
 - 11.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Written Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 11.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- 12.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.
- 12.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within 6 (six) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Auditors.

- 13.1. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several independent external auditor(s) (réviseurs d'entreprises).
- 13.1. The shareholders shall appoint the independent external auditor(s) and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The external auditor(s) may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding 3/4 (three-quarters) of the share capital. The shareholders shall appoint 1 (one) or several liquidator(s), who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. Miscellanous.

- 16.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Written Resolutions as well as the Shareholders Written Resolutions shall be evidenced in writing, sent by mail, telefax, e-mail or any other means of electronic communication to the Managers in the case of Written Resolutions and to the shareholders in case of Shareholders Written Resolutions.
- 16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Written Resolutions or the Shareholders Written Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of an applicable laws and regulations, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the sole shareholder, pre-named, Nusantara Holdings (Luxembourg) represented as stated above, hereby declares to subscribe to the 500,000 (five hundred thousand) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are fully paid up by the sole shareholder by payment in cash, so that the amount of USD 50,000 (fifty thousand united states dollars) paid by the sole shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1. the number of manager is set at 4 (four);
- 2. the following persons are appointed as managers:

Class A Managers:

- Mr Michael HIGGINS, born on 14 th December 1980 in Louth (Ireland), residing professionally at Le Trocadero, 43, Avenue de Grande Bretagne, 98000, Monaco;
- Mr Tim CHILDS, born on 11 th April 1961 in Londonderry (Northern Ireland), residing professionally at Albion Riverside Building, 8 Hester Road, London SW11 4AP;

Class B Managers:

- Mr Alexis KAMAROWSKY, born on 10 th April 1947 in Stang (Germany), residing professionally 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, born on 12 th September 1964 in La Spezia (Italia), residing professionally 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- 3. BDO Audit, a public limited liability company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered the Luxembourg Trade and Companies under the number B 147.570, is appointed as independent external auditor;
- 4. that the terms of office of the independent external auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2019; and
- 5. that the address of the registered office of the Company is at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The notary declares having verified the existence of the conditions required by the article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies for the establishment of a limited liability company and states explicitly that these conditions are met.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Nusantara Holdings (Luxembourg), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

ici représentée par Me. David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet Social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est Nusantara (Luxembourg) (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de

toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

- 3.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.
 - 3.4 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.5 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est établie pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant 1 (un) ou plusieurs associé(s).

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à USD 50.000 (cinquante mille dollars américains) représenté par 500.000 (cinq cent mille) part sociales d'une valeur nominale de USD 0,10 (dix centimes de dollar américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes d'émission payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale d'une part sociale seront transférées. Le montant affecté à ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.
- 5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à 1 (une) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît que 1 (un) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus de 1 (un) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les 3/4 (trois-quarts) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par 1 (un) ou plusieurs gérant(s) nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

Le Conseil doit être composé d'au moins un gérant de classe A (Gérant A) et un gérant de classe B (Gérant B). Les gérants peuvent ne pas être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs des gérants et réunion du Conseil.

8.1. Pouvoirs

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article

- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à 1 (un) ou plusieurs agent (s) pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
 - (v) Le Conseil peut élire un président parmi ses membres, et le Conseil peut nommer un secrétaire parmi ses membres.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (incluant au moins un Gérant A et un Gérant B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité globale des voix et par au moins 1 (un) Gérants A et 1 (un) Gérants B présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de la réunion ou, si aucun président et secrétaire n'ont été nommés, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions écrites signées par tous les gérants (les Résolutions Ecrites des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers pour tous les actes dont la valeur n'excède pas EUR 5.000,- (cinq mille Euros) par la seule signature d'un Gérant B.
- (iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.
- Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 10.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Ecrites des Associés) si le nombre d'associés est inférieur ou égal à 25 (vingt-cinq).
- (ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Ecrites des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à 1 (un) vote.
 - 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la 1/2 (moitié) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des Assemblées Générales.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par consultation écrites des associés sont adoptées par les associés détenant plus de la 1/2 (moitié) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par consultation écrites des associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Lorsque les résolutions sont adoptées par consultation écrites, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre et un bulletin de vote devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé devra retourné son bulletin de vote dans les conditions prévues par le Conseil.
- (viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- **Art. 11. Associé unique.** Les dispositions de l'article 11 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.
 - 11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.
- 12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les 6 (six) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Auditeurs.

- 13.1. Les opérations de la Société seront supervisées par 1 (un) ou plusieurs réviseurs d'entreprises.
- 13.2. Les associés nommeront les réviseurs d'entreprises et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser 6 (six) ans. Les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. 5 % (Cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint 10 % (dix pour cent) du capital social.
- 14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les 2 (deux) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les 3/4 (trois-quarts) du capital social. Les associés nomment 1 (un) ou plusieurs liquidateur(s), qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre,

pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, le ou les liquidateur(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Divers.

- 16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Ecrites des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, envoyées par courrier postal, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique aux Gérants en cas de Résolutions Ecrites des Gérants et aux associés en cas de Résolutions Ecrites des Associés.
- 16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Ecrites des Gérants ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur 1 (un) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'associé unique Nusantara Holdings (Luxembourg), préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les 500.000 (cinq cent mille) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales sont entièrement libérées par l'associé unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 50.000,- (cinquante mille dollars américains) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.400,-

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1. le nombre des gérants est fixé à 4 (quatre);.
- 2. les personnes suivantes sont nommées comme gérants:

Gérants A

- Monsieur Michael HIGGINS, né le 14 décembre 1980 à Louth en Irlande, demeurant professionnellement au Le Trocadero, 43 Avenue de Grande Bretagne, 98000, Monaco;
- Monsieur Tim CHILDS, né le 11 avril 1961 à Londonderry en Irlande du Nord, demeurant professionnellement au Albion Riverside Building, 8 Hester Road, London SW11 4AP;

Gérants B:

- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, né le 10 avril 1947 à Stang en Allemagne, demeurant professionnellement 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, né le 12 septembre 1964 à La Spezia en Italie, demeurant professionnellement 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3. BDO Audit, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, est nommée en tant que réviseur d'entreprises;
- 4. le mandat du réviseur d'entreprises ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de la Société en 2019; et
 - 5. le siège social de la Société est fixé à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 183 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: D. LOUIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58511. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003140/543.

(140002228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Natural Le Coultre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 164.567.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATURAL LE COULTRE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1360 Niederanven, Luxair Cargo Center, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 164567, constituée suivant acte notarié du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3158 du 22 décembre 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (ci-après la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Bouvier, demeurant au 54 Emerald Hill Road, SGP-229330 Singapour,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Collot, demeurant professionnellement au 4 rue Jean-Pierre Brasseur, L -1258 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Thomas demeurant professionnellement à F-75015 Paris, 124 avenue Emile Zola.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Décision des actionnaires conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (dissolution ou continuation de la Société eu égard à la perte encourue par le Société).
- 2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions cent mille Euros (EUR 2.100.000) pour le porter à deux millions cent cinquante mille Euros (EUR 2.150.000), sans création d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes et paiement d'un prime d'émission d'un million cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.125.000).
- 2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée au point 1 ci-dessus par l'actionnaire unique de la Société et paiement de la prime d'émission par conversion d'une créance certaine liquide et exigible en sa faveur et à l'encontre de la Société évaluée à trois millions deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 3.225.000).
 - 3. Modification de l'article 6.1 des statuts.
- II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, de continuer l'exploitation de la Société malgré la perte cumulée encourue par le Société d'un montant de EUR 843.569,60,- tel que cela ressort du bilan de la Société arrêté au 30 septembre 2013. L'Assemblée reconnaît avoir été informée de cette situation par le Conseil d'Administration de la Société en temps utile.

Restera annexé aux présentes le bilan arrêté au 30 septembre 2013, après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de deux millions cent mille Euros (EUR 2.100.000) pour porter son montant actuel s'élevant à cinquante mille Euros (EUR 50.000) au montant de deux millions cent cinquante mille Euros (EUR 2.150.000), sans création d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes et paiement d'un prime d'émission d'un million cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.125.000).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter en lieu et place de numéraire la conversion d'avances d'actionnaires en libération de l'augmentation de capital et paiement de la prime d'émission.

L'augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes détenues par l'actionnaire unique de la Société EUROCENTER INVESTMENT S.A, société anonyme, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 174063, ici représentée par Monsieur Frédéric Collot, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, comme mentionné ci-avant, laquelle déclare procéder à la libération de ladite augmentation de capital et du paiement de la prime d'émission par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par elle, à l'encontre de la société NARURAL LE COULTRE LUXEMBOURG S.A. pour un montant total de trois millions deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 3.225.000).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par le cabinet de révision agréé Ernst &Young, société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B numéro 47771 et représentée par Monsieur Werner Weynand, réviseur d'entreprises agréé, en date du 17 décembre 2013 qui conclut comme suit:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à la valeur de l'augmentation du capital souscrit projetée de EUR 2,100,000, augmentée de la prime d'émission de EUR 1,125,000, soit une considération totale de EUR 3,225,000.

Ledit rapport restera, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6.1. Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante mille Euros (EUR 2.150.000,-) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale avec prime d'émission. Les actions sont nominatives.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille Euros (EUR 3.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Yves Bouvier, Frédéric Collot, Olivier Thomas, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2013 LAC/2013/58343. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007800/100.

(140008317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

S.P.M.P. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 44.621,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 49.625.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

RAINBOW FINANCE SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B150784,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2013, laquelle procuration reste annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement,

ci-après nommée "l'actionnaire unique".

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société dénommée S.P.M.P. S.A., avec siège social à Luxembourg, 26-28 Rives de clausen à L-2165 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 49625,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, page 6388 n° 134 datant de 1995.

Que le capital social de la Société S.P.M.P. est fixé à quarante quatre mille six cent vingt et un euros (44.621,- EUR) représenté par cent quatre vingt (180) actions sociales sans désignation de valeur nominale.

Que la soussignée, RAINBOW FINANCE SA est la seule propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de S.P.M.P. S.A.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que l'actionnaire unique, désigne comme liquidateur de la Société, la société WILONA GLOBAL SA., avec siège social à Panama, Arango-Orillac Building, Second Floor, East 54 th street, laquelle, en sa qualité de liquidateur, a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte.
- L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;
 - Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société SER.COM Sàrl, avec siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B. 117942, désignée "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 16, Rue d'Epernay à L-1490 Luxembourg.

- Que la société WILONA GLOBAL SA est autorisée, en nom et pour compte de la société RAINBOW FINANCE SA, à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2013. LAC/2013/60798. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007894/60.

(140008276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 5 décembre 2013

En date du 5 décembre 2013, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christian THEIS et Monsieur Frank-Matthias PRZYGODDA de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Pierre-Marie Edgard Joseph GHISLAIN DE LEENER, né le 29 août 1957 à Antwerpen, Belgique, résidant à l'adresse suivante: 13800 Mulholland Drive, CA 90210 Beverly Hills, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2019;
- de nommer Monsieur Fabrice NOTTIN, né le 24 août 1978 à Paris, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2019;

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- BNP Paribas S.A., représentée par Monsieur Gilles VANEL
- Monsieur Werner PASCHKE
- Monsieur Joseph KNOLL
- Monsieur Jean-Pierre CLAVEL
- Monsieur Pierre LEVI
- Monsieur Winston Maxwell GINSBERG
- Monsieur Gareth TURNER
- Monsieur Pepijn DINANDT
- Monsieur Pierre-Marie Edgard Joseph GHISLAIN DE LEENER
- Monsieur Fabrice NOTTIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Monier Holdings GP S.A.

Signature

Référence de publication: 2014008585/35.

(140008609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck